

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

### PROCES-VERBAL

**Etaient présents** : 27 suffrages à l'ouverture du Conseil Municipal à 19h30 (à 19h55 : 28 suffrages car arrivée de Madame DEFRANCE avant le 1<sup>er</sup> vote), à l'exception de Monsieur POSTIAUX absent.

#### **Avaient donné pouvoir** :

- |                        |   |                    |
|------------------------|---|--------------------|
| • Madame JEAN          | à | Madame GROSSO      |
| • Monsieur COUSTABEAU  | à | Monsieur ROUSSIER  |
| • Madame REY-MARTINEZ  | à | Madame JOBBE-DUVAL |
| • Monsieur BREBION     | à | Madame RICARD      |
| • Monsieur JEAN        | à | Madame VIRETTI     |
| • Madame MARTINOLI     | à | Madame FANTAUZZO   |
| • Monsieur MANDINE     | à | Monsieur AYME      |
| • Monsieur CARREGA     | à | Madame BOURGUE     |
| • Monsieur VILLEVEILLE | à | Madame CADVILLE    |

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent:**

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

VOTE : unanimité

#### **Décisions prises entre les deux Conseils :**

Le Maire en donne lecture.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

#### **Le Maire donne ensuite un certain nombre d'informations :**

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

#### **ZAC « LA ROQUE D'ANTHERON II**

Une commission de la Maîtrise d'ouvrage déléguée se tiendra avant la fin du mois de Mars pour attribuer les marchés de travaux.

#### **CONSTRUCTION DE L'USINE SPURGIN LEONHART**

Les travaux ont débuté et devront se terminer à l'automne pour un démarrage de l'usine avant la fin de l'année.

#### **TRAVAUX BOULEVARD DE LA PAIX**

Ils devraient être terminés à la mi-avril.

#### **TRAVAUX BOULEVARD DE LA LIBERATION**

Les travaux ont démarré.

## **CONTENTIEUX STEP**

Une première réunion s'est tenue le 9 Mars animée par l'expert désigné par le Tribunal Administratif sur requête de la Commune.

## **TOURNAGE D'UN FILM**

Ce tournage aura lieu du 9 au 14 Avril 2018 Place de la République.

## **ORDRE DU JOUR**

### **VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE (Associations, Culture, Sport et Fêtes)**

#### **1. Subventions aux associations exercice 2018**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations les subventions dont les montants et les votes sont indiqués dans le tableau présenté.

A noter qu'une réunion de préparation avait permis de répondre à des questions des Elus de l'Opposition, Ceux-ci n'ont pas eu toutes les réponses attendues.

#### **2. Convention annuelle d'objectifs avec l'association Festival International de Piano**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur HANNON : à l'Article 1 de la convention : il y a un copier/coller de la ligne d'avant. Il s'agit d'une coquille. La convention sera rectifiée.

Monsieur HANNON : sur les annexes comptables : on parle de 75 adhérents à 15 € l'adhésion. On devrait avoir 1125 € de cotisations. Le chiffre n'est pas bon.

Le Maire rappelle par ailleurs que l'on demande une version signée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention avec le Festival International de Piano pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

#### **3. Convention annuelle d'objectifs avec l'association « les Zouzous »**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur HANNON : même remarque que précédemment pour l'article 1. La convention sera rectifiée.

Monsieur HANNON : il est noté « la présidente ». Le Maire précise que cela doit être nominatif : Nous allons rectifier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention avec l'association Les Zouzous pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

#### **4. Convention annuelle d'objectifs avec l'association « les Colibris »**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur HANNON : même remarque que précédemment pour l'article 1. La convention sera rectifiée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention avec l'association Les Colibris pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

#### **5. Tarif des badges d'accès au Centre Sportif et Culturel**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe le tarif du badge d'accès au Centre Sportif et Culturel « Marcel Pagnol » à 10 €. Dit qu'en cas de perte le coût de renouvellement sera facturé au prix de 10 €.

### **VIE QUOTIDIENNE (Sécurité, Circulation, Eau, Assainissement, Eclairage, Déchets, Transports)**

#### **6. Autorisation du port de caméras-piétons pour les agents de la Police Municipale**

Rapporteur : Monsieur AYME

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 4 abstentions (R.VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON), autorise les agents de la Police Municipale de LA ROQUE D'ANTHERON à porter des caméras-piétons.

### **VIE ECONOMIQUE (Commerce, Artisanat, Entreprises, Agriculture, Emploi, Tourisme)**

#### **7. Approbation du rapport d'activités 2017 de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Office Municipal de Tourisme**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions :

Madame JUNG : juste une remarque : elle trouve ce rapport remarquable et très intéressant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le rapport d'activités de l'exercice 2017 présenté par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

### **VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la CPA)**

#### **• Finances**

#### **8. Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2017 du Budget Principal à intégrer au Budget Primitif 2018**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

L'opposition ne prend pas part au vote. Le vote se fait donc sur la base de 24 voix. Le Maire fait toutefois remarquer qu'il s'agit plus d'une abstention car les Elus sont bel et bien présents. Une consultation sera faite auprès de la Préfecture pour statuer à l'avenir sur la non-participation au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote, approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attesté par monsieur le trésorier payeur. Autorise la reprise anticipée de ces résultats au budget primitif de l'exercice 2018. Affecte la totalité de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de **524 487.05** euros en excédent de fonctionnement reporté (R 002) compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement.

#### **9. Budget Principal de la Commune – adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

L'opposition ne prend pas part au vote. Le vote se fait donc sur la base de 24 voix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote. Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

<b>Mouvements réels</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	<b>8 151 545.11 €</b>	<b>8 151 545.11 €</b>
Fonctionnement	<b>6 718 947.05 €</b>	<b>6 718 947.05 €</b>

Précise que le Budget de l'exercice 2018 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995 (publiée au JO le 24 Avril 1996).

#### **10. Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2017 du Budget annexe « Village de Vacances du Hameau de la Baume » à intégrer au Budget Primitif 2018**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Maire rappelle que le déficit a diminué.

L'opposition ne prend pas part au vote. Le vote se fait donc sur la base de 24 voix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote. Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attestés par monsieur le trésorier payeur. Autorise la reprise anticipée de ces résultats au budget primitif de l'exercice 2018. Affecte la totalité du solde cumulé de la section de fonctionnement de **-11 447.01** euros en déficit de fonctionnement reporté (D 002).

#### **11. Budget annexe « Village de Vacances du Hameau de la Baume » - adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

L'opposition ne prend pas part au vote. Le vote se fait donc sur la base de 24 voix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote. Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

<b>Mouvements réels</b>	<b>Dépenses</b>	<b>recettes</b>
investissement	29 193.02 euros	29 193.02 euros
fonctionnement	292 840.00 euros	292 840.00 euros

**12. Retrait de la délibération n°08/18 budget annexe du Village de Vacances du Hameau de la Baume**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

L'opposition ne prend pas part au vote. Le vote se fait donc sur la base de 24 voix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote. Approuve le retrait de la délibération n° 08/2018 du 18 Janvier 2018. Approuve la reprise des crédits nécessaires sur le budget annexe 2018 du Village de Vacances du Hameau de la Baume aux chapitres et articles correspondants.

**13. Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2017 du Budget annexe « Abbaye de Silvacane » à intégrer au Budget Primitif 2018**

Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

L'opposition ne prend pas part au vote. Le vote se fait donc sur la base de 24 voix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote. Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Payeur. Autorise la reprise anticipée de ces résultats au budget primitif de l'exercice 2018. Affecte la totalité de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de **175 837.37 €** en excédent de fonctionnement reporté (R 002) compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement.

**14. Budget annexe « Abbaye de Silvacane » - adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

L'opposition ne prend pas part au vote. Le vote se fait donc sur la base de 24 voix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote. Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

<b>Mouvements réels</b>	<b>Dépenses</b>	<b>recettes</b>
investissement	<b>400 101.30 euros</b>	<b>803 283. 61 euros</b>

fonctionnement	465 284.77 euros	523 337.37 euros
----------------	------------------	------------------

**15. Retrait de la délibération n°07/18 budget annexe de l'Abbaye de Silvacane**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

L'opposition ne prend pas part au vote. Le vote se fait donc sur la base de 24 voix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote. Approuve le retrait de la délibération n° 07/18 et la reprise des crédits nécessaires sur le budget annexe 2018 de l'Abbaye de Silvacane aux chapitres et articles correspondants.

**16. Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2017 du Budget annexe « Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane » à intégrer au Budget Primitif 2018**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

L'opposition ne prend pas part au vote. Le vote se fait donc sur la base de 24 voix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote. Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Payeur. Autorise la reprise anticipée de ces résultats au budget primitif de l'exercice 2018. Affecte la totalité de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de **58 305.82** euros en dotation complémentaire en investissement (R 1068).

**17. Budget annexe « Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane » - adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

L'opposition ne prend pas part au vote. Le vote se fait donc sur la base de 24 voix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote. Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	recettes
investissement	72 500.00 euros	150 026.35 euros
fonctionnement	208 818.00 euros	208 818.00 euros

**18. Modification de l'attribution de compensation de la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le montant révisé de l'attribution de compensation 2018, porté à la somme de 1 440 555 €.

- **Marchés publics**

**19. Publication de la liste des Marchés Publics conclus en 2017**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Maire précise qu'il n'y a pas de vote.

Le Maire en profite pour remercier les services financiers pour leur travail sur les marchés publics.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte des marchés conclus en 2017 également disponible sur le site internet de la Commune.

- **Urbanisme**

**20. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire du Pays d'Aix – avis du Conseil Municipal sur les modalités de collaboration**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés 24 et 4 abstentions (M. VILLEVIEILLE, Mme CADVILLE, Mme JUNG, M. HANNON), donne un avis favorable sur le projet de délibération du Conseil de Territoire du Pays d'Aix portant définition des modalités de collaboration entre les communes lors de l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix.

**21. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire du Pays d'Aix – avis du Conseil Municipal sur la prescription du PLUi**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés 24 et 4 abstentions (M. VILLEVIEILLE, Mme CADVILLE, Mme JUNG, M. HANNON), donne un avis favorable sur le projet de délibération du Conseil de Territoire du Pays d'Aix prescrivant l'élaboration du PLUi du territoire du Pays d'Aix.

**22. Approbation d'une convention relative à l'instruction des autorisations droit des sols de la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON par le service instructeur du Conseil de Territoire du Pays d'Aix**

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention relative à l'instruction des autorisations droit des sols de la commune de La Roque d'Anthéron par le service instructeur du Conseil de Territoire du Pays d'Aix - Métropole Aix Marseille Provence. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

**23. Approbation d'une convention habitat subséquente sur les modalités d'organisation fonctionnelle entre la Métropole et la Commune – Convention cadre habitat à caractère multi-sites**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention Habitat subséquente bilatérale signée avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, à la convention cadre Habitat à caractère multi sites métropolitaine conclue entre la Métropole-Aix-Marseille-Provence et l'Etablissement Public Foncier PACA. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention Habitat subséquente à la convention cadre multi-sites et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

**24. Echange de parcelles entre la commune et la SCI Le Pavillon Chinois dans le cadre de la réalisation des nouvelles digues contre les crues de la Durance**

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Maire demande s'il y a des questions :

Madame CADVILLE : a une question sur le contenu de l'échange car les surfaces des parcelles ne sont pas les mêmes. Le Maire répond que cet échange a été jugé équilibré par les Domaines. Monsieur ROUSSIER précise que les parcelles plus grandes sont constituées de terres en friche de moindre qualité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'échange sans soulte avec la SCI Le Pavillon Chinois, des parcelles communales AB 64 et AB 67 d'une superficie totale de 4195 m<sup>2</sup> contre les parcelles cadastrées E 2100, E 2102, E 2104, E 2106, E 2108, E 2010 et E 2012 d'une superficie totale de 465 m<sup>2</sup> avec comme disposition particulière la création d'une servitude de passage sur la parcelle AB 67 (future propriété de la SCI Le Pavillon Chinois) et la parcelle AB 55 (propriété de la SCI Le Pavillon Chinois) d'une largeur de quatre mètres et d'une longueur de 146 mètres, au Nord des deux parcelles, le long du Canal de Craponne au profit de la Commune. Désigne l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir l'acte de vente correspondant. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

• **Ressources humaines**

**25. Contrats d'assurance des risques statutaires – procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance par le CDG 13**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 13 va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi

N° 84-53 du 26 Janvier 1984. Dit que pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL), les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules. Dit que ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2019
- Régime du contrat : capitalisation

Les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent 0,10 % de la masse salariale de la collectivité à régler au CDG 13 pendant toute la durée du contrat. Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG 13 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

L'ordre du jour est épuisé à 21h06

Prochain Conseil Municipal : lundi 9 Avril 2018 à 20 H.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 16 Mars 2018



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS